**Dossier en vue de la qualification d’intérêt général**

*L’objectif : s’assurer qu’il s’agit d’une statistique d’intérêt général, accessible aisément aux utilisateurs et accompagnée d’une documentation claire.*

*(Préambule : en cas d’avis favorable de l’ASP, cette documentation a vocation à être diffusée sur son site)*

|  |
| --- |
| **Fiche d’identité de l’organisme***La fiche d’identité se rapporte à l’ensemble de l’offre statistique de l’organisme ; la fiche de documentation statistique se rapporte exclusivement à la série statistique candidate à la DSP. Une fiche documentation par série est souhaitée.* |
| **Nom de l’organisme***Le mentionner en toutes lettres et indiquer le sigle* |
| **Réponse de l’organisme :****BANQUE DE FRANCE** |
| **Statut de l’organisme***Le statut renvoie aux modalités suivantes :****-*** *Administration / organisme public**- Organisme privé chargé d’une mission de service public (dont associations)**- Autre, préciser.* |
| **Réponse de l’organisme :**La Banque de France est une institution indépendante de l’État faisant partie intégrante du Système européen de banques centrales. |
| **Missions de l’organisme***Les décrire succinctement ou renvoyer à un lien internet.* |
| **Réponse de l’organisme :**En tant que membre de l’Eurosystème, la Banque de France assure trois missions essentielles relatives à la stratégie monétaire, la stabilité financière, et les services à l’économie et à la société.[Une institution indépendante et de confiance (banque-france.fr)](https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/institution-independante-de-confiance)La Banque de France assure également des missions de service public et d’intérêt général au profit des acteurs publics ou privés.[Un rôle et des missions d’utilité publique (banque-france.fr)](https://www.banque-france.fr/fr/banque-de-france/role-et-missions-utilite-publique) |
| **Service responsable des statistiques publiques au sein de l’organisme** |
| **Réponse de l’organisme :**Direction générale des Statistiques, des Études et de l’International (DGSEI). |
| **Service à contacter***Il s’agit du point de contact à afficher pour les utilisateurs externes.* |
| **Réponse de l’organisme :**Service de la Communication ExterneSupport webstat |
| **Mail de contact** |
| **Réponse de l’organisme :**Espace presse :presse@banque-france.frWebstat : 1489-contenuwebstat-ut@banque-france.fr |
| **Organigramme de l’organisme***Indiquer le lien internet, sinon pièce à joindre**Il s’agit de décrire l’insertion du service statistique au sein de l’organisme* |
| **Réponse de l’organisme :**[organigramme de la Banque de France](https://www.banque-france.fr/system/files/2024-09/20240916_Organigramme_general.pdf) |
| **Détermination des orientations en matière statistique***- Existe-t-il une charte encadrant la production statistique, ou un comité scientifique intervenant dans la validation ou les orientations statistiques (O/N) ?**- Existe t-il une concertation régulière avec les utilisateurs pour prendre en compte leurs besoins (O/N) ?**- Le programme de travail annuel est-il transmis au sein du Cnis (O/N) ?**- Participez-vous aux commissions du Cnis (O/N) ?* |
| **Réponse de l’organisme :**La production statistique de la Banque de France s’inscrit dans le cadre réglementaire de l’Union européenne et de la Banque Centrale Européenne, ainsi que de la décision du Gouverneur de la Banque de France concernant la collecte et le contrôle d’informations statistiques à des fins de politique monétaire.Par ailleurs, dans le cadre de ses missions d’utilité publique, la production statistique de la Banque de France est également encadrée par le code monétaire et financier. C’est notamment le cas de la collecte sur l’épargne réglementée, qui fait l’objet d’une concertation entre la Direction Générale du Trésor, la Caisse des dépôts et consignations et la Banque de France.La Banque de France transmet son programme de travail annuel au CNIS et participe aux commissions. |
| **Relations avec le Service statistique public (SSP) : Insee et Services Statistiques ministériels (SSM)***Existe-t-il des collaborations et concertations avec le SSP ? Si oui, lesquelles ? Préciser le cas échéant s’il* *existe des relations statistiques avec des organismes hors SSP ? Existe-t-il des liens avec Eurostat ?* |
| **Réponse de l’organisme :**La Banque de France est amenée à travailler en collaboration avec l’Insee (comptes nationaux, balance des paiements, statistiques d’entreprise…).Certaines enquêtes auprès des entreprises sont labellisées par le CNIS : l’enquête complémentaire sur les échanges internationaux de service (ECEIS), l’enquête sur les créances et dettes commerciales détenues par les entreprises non financières résidentes vis-à-vis d‘entreprises non-résidentes (ECO) et l’enquête sur les créances et dettes financières détenues par les entreprises non financières résidentes auprès de leurs partenaires non résidents (EFI).De plus, dans le cadre d’un partenariat, l’Insee produit les données de l’enquête patrimoine qui servent à renseigner la partie française de l’enquête européenne « Household Finance and Consumption Survey » (HFCS) par la Banque de France.La Banque de France est également amenée à travailler avec des services statistiques ministériels tels que les finances publiques pour l’élaboration des comptes financiers des administrations publiques.Enfin, la Banque de France répond conjointement avec l’INSEE aux procédures européennes sur la qualité des indicateurs MIP (*Macroeconomic Imbalance Procedure*). |
| **Diffusion de séries labellisées par l’autorité de la statistique publique (ASP)***Si oui, lesquelles ? Indiquez le lien internet permettant d’y accéder.* |
| **Réponse de l’organisme :**Non |
| **Diffusion des produits statistiques***Quels sont les supports de diffusion des statistiques ? Préciser les adresses web* |
| **Réponse de l’organisme :**La Banque de France utilise plusieurs supports de diffusion :* [Le portail statistique Webstat](https://webstat.banque-france.fr/fr/%22%20%5Cl%20%22/home), qui permet d’accéder aux séries statistiques de la Banque de France (données économiques, monétaires et financières,…). Les séries reconnues d’intérêt général ont vocation à être mises à disposition sous Webstat.
* Le site de la Banque de France, sous les pages :
1. [« Statistiques »](https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques) permettant d’accéder à l’ensemble des publications par thèmes et sous-thèmes,
2. et plus spécifiquement une page « [épargne des ménages](https://www.banque-france.fr/fr/publications-et-statistiques/statistiques/epargne)» qui fait le lien vers les publications et les séries mises à disposition sous webstat.
 |
| **Calendrier de diffusion des données statistiques***Un calendrier de diffusion des données statistiques est-il accessible au public (O/N) ?* |
| **Réponse de l’organisme :**La Banque de France met à disposition un calendrier de diffusion des données statistiques sous son portail webstat (au niveau du bandeau supérieur, sous l’indication « consulter les ressources »).Le calendrier des publications régulières (Stat Info) est accessible [ici](https://webstat.banque-france.fr/fr/calendrier-publications-statistiques/) et un calendrier des mises à jour des séries sera mis en ligne prochainement (la mise à jour des séries de l’épargne réglementée sera mentionnée sous cette page).Le rapport annuel de l’épargne réglementée est publié chaque année en milieu d’année (avec les séries associées). |